Contrôles des Règles de Construction (CRC) :

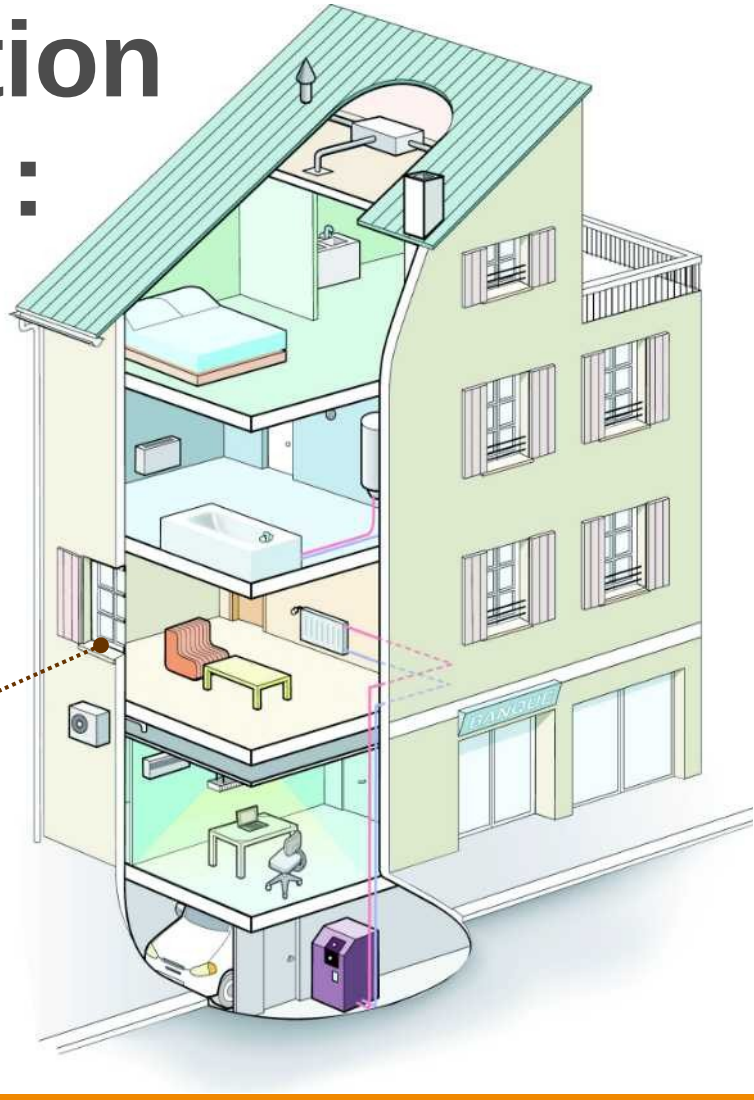

Acoustique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Les Contrôles des Règles de Construction

Pour garantir un niveau minimal de qualité de la construction dans les champs essentiels et pour éviter la concurrence déloyale entre les entreprises :

- Sécurité incendie
- Garde-corps
- Thermique
- Aération / Ventilation
- Parasismique
- Accessibilité
- Passage brancard
- **Acoustique**

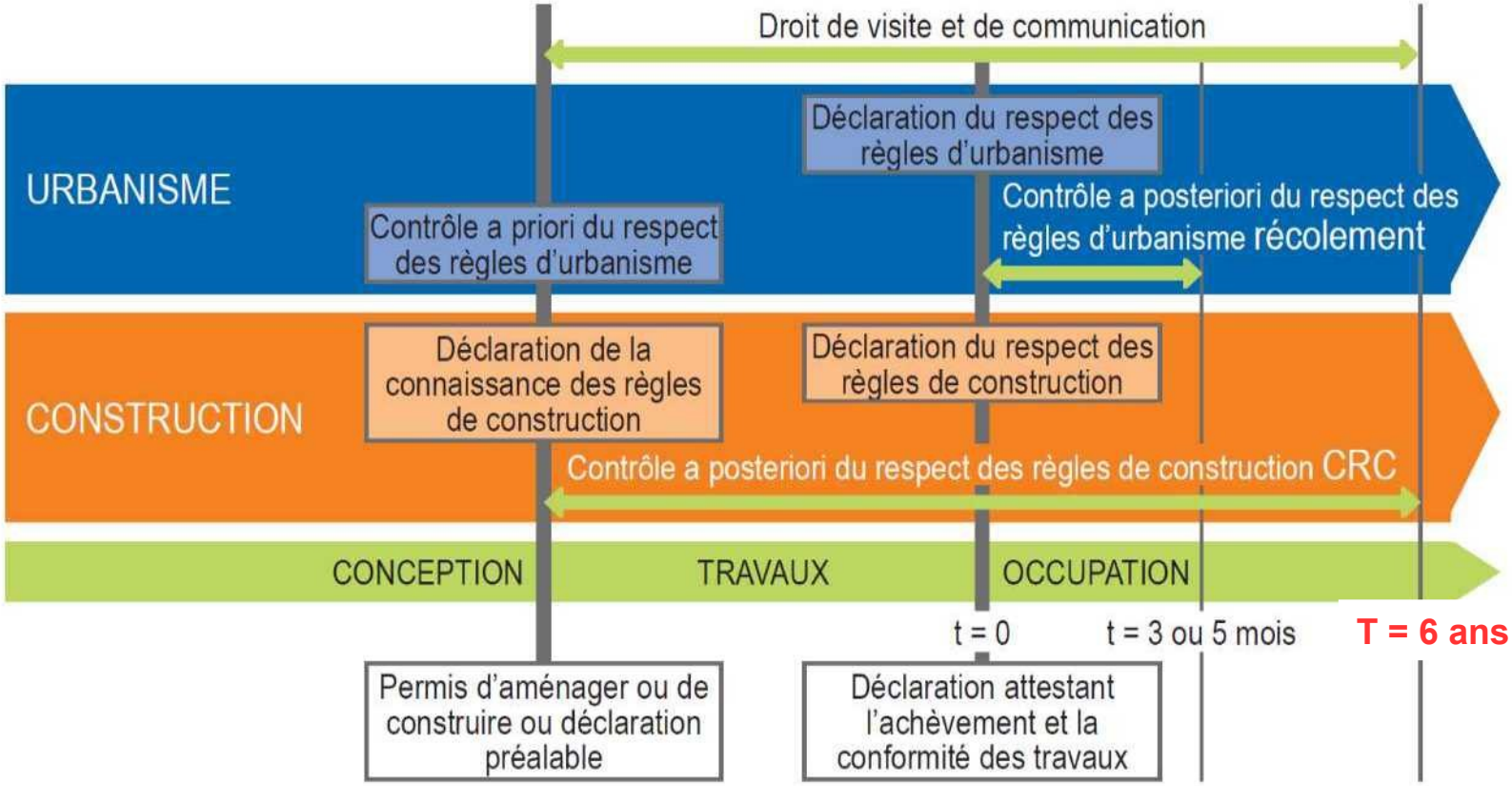

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Les Contrôles des Règles de Construction

Issus de tirages au sort, d'après la base de données des permis de construire (SITADEL), les contrôles peuvent être effectués par :

- **le CEREMA,**
- **la DREAL**
- **les DDT(M)**

Cela représente, par an en Occitanie
un total de plus de **1800 logements**

C'est une procédure de contrôle de police judiciaire au service de la qualité des bâtiments

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Base réglementaire d'un CRC Acoustique

Applicables aux bâtiments neufs et parties neuves

■ Arrêtés du 30 juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation et aux modalités d'application de la réglementation acoustique

■ Arrêté du 30 mai 1996 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 portant notamment sur l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit

■ En France métropolitaine, pour tous les bâtiments d'habitation neufs, une attestation de prise en compte de la réglementation acoustique est requise pour tous les PC déposés après le 1er janvier 2013

NB : Concernant les bâtiments existants, l'arrêté du 13 avril 2017 relatif aux caractéristiques acoustiques s'applique lors de travaux de rénovation importants.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Evolution des Non Conformités en France

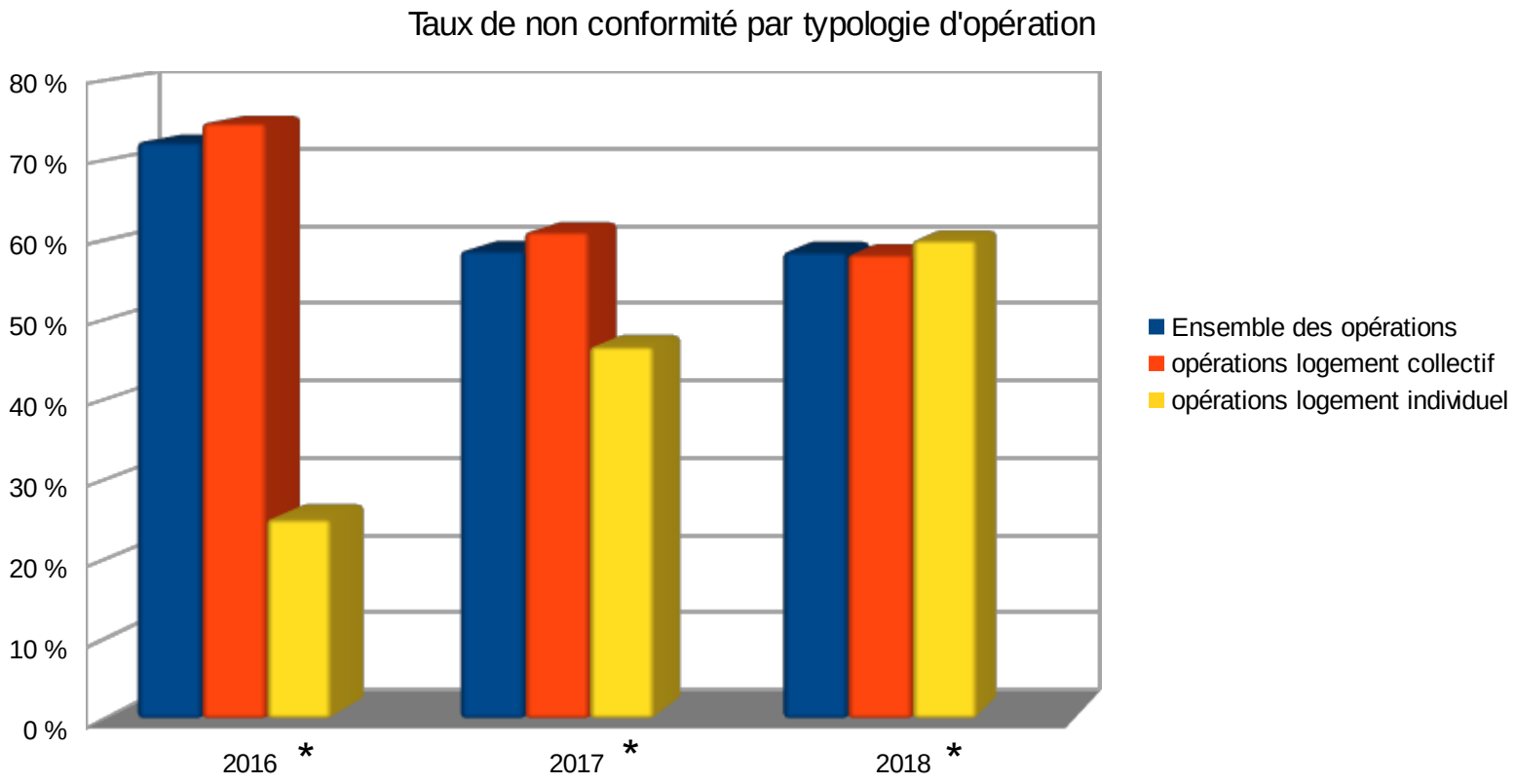

Globalement, le taux d'opération non conforme pour la rubrique acoustique entre 2016 et 2018, passe de <u>72% à 59%</u>

**** Les bilans 2017 et 2018 sont en cours de finalisation***
La faiblesse de l'échantillon d'opération en maisons individuelles en 2016 ne permet pas d'avoir une interprétation statistique, elles ne figurent qu'à titre informatif.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Détails des Non Conformités en France en 2016

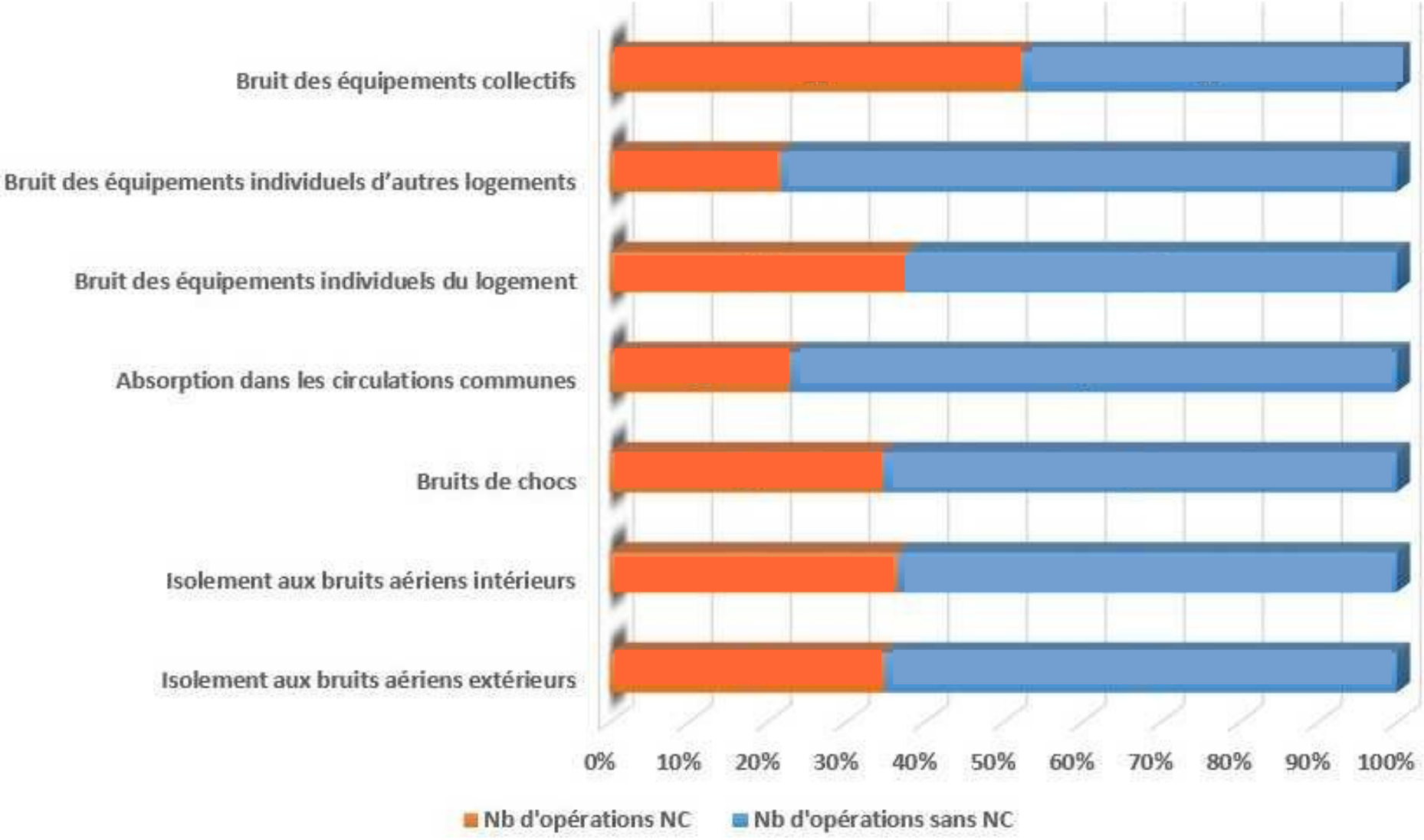

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Points de vigilance …..

➔ Problème sur l'attestation acoustique, qui porte sur toutes les phases du projet (selon la taille de l'opération) :

- étude de conception,
- chantier,
- réception par mesures réglementaires

Certains signataires agréés actent conforme une attestation acoustique non complétée !

➔ Interprétation abusive des textes portant sur les opérations en secteurs affectés par le bruit (classement des voies)

➔ Corrélation entre le réglage optimal de la ventilation collective individuelle (entre 80 et 160 Pa) et son niveau acoustique

➔ Du fait d'une meilleure isolation des logements (RT2012, AC), les occupants perçoivent les bruits d'équipements comme de l'**inconfort acoustique**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Points de vigilance …..

➔ Incidence des portes palières sur la propagation du « bruit » :

- bruit de choc et isolement aux bruits aériens entre logement et parties communes
- défaut d'isolement acoustique en l'absence de sas d'entrée

➔ Bruits de chocs trop importants si présence de carrelage, surtout dans les parties communes, dus à une pose non respectueuse des DTU

➔ Absence ou insuffisance de matériaux absorbants dans les parties communes

➔ Mauvaise pose des matériaux de construction entraînant des « ponts phoniques » (isolants, menuiseries, grilles acoustiques, …)

➔ Défaut de traitement acoustique des parois sur voies classées (traversées de parois non acoustiques, menuiseries non adaptées, …)

Les appareils de mesures …..

Quelques illustrations …..

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Quelques illustrations …..

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Quelques infos …..

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Actualités | Politiques publiques | Ministère

- Application bruit
- Bruit des transports
- Bruit des transports aériens
- Bruit des transports terrestres
- Bruits de voisinage
- Bruits d'activité
- Les activités industrielles, artisanales ou commerciales :

Accueil > Politiques publiques / de A à Z > Santé et environnement > Bruit et nuisances sonores

Bruit et nuisances sonores

Partager | Tweeter | Publier | Imprimer

Le Jeudi 9 novembre 2017

Le bruit est un phénomène acoustique produisant une sensation auditive considérée comme désagréable ou gênante. L'excès de bruit a des effets sur les organes de l'audition (dimension physiologique), mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil, le comportement (dimension psychologique).

Application bruit

L'application "votre logement et le bruit" a pour objectif d'inciter à la vigil...

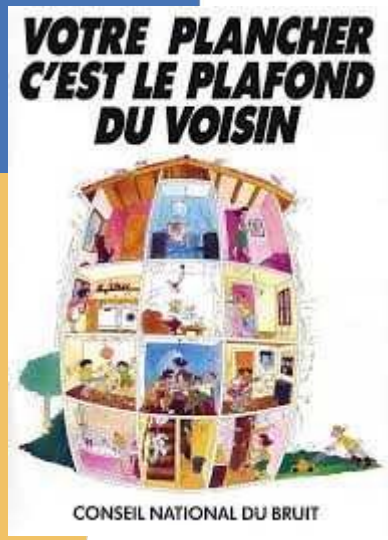

CidB
Centre d'information sur le Bruit

bruit.fr

BRUIT.FR, TOUTES LES RÉPONSES SUR LE BRUIT ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT SONORE : ACTEURS, OUTILS, CONSEILS

LE CIDB | QUOI DE NEUF ? ACTUS, AGENDA, EMPLOI... | TOUT SUR LES BRUITS DROITS ET DÉMARCHES | RESSOURCES POUR LE CITOYEN | BOÎTE À OUTILS DES ACTEURS DU BRUIT | NOS SERVICES AUX ACTEURS DU BRUIT | Rechercher...

Vous êtes ici : Accueil • LE CIDB • Qui sommes-nous ?

Qui sommes-nous ?

Le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) est un lieu de ressources et de diffusion de l'information vouée à la promotion de la qualité de notre environnement sonore. Association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, le CIDB a pour principales missions d'informer, de sensibiliser, de documenter et de former sur le thème de la protection de l'environnement sonore. Créé en 1978 à l'initiative du ministère chargé de l'Environnement, le CIDB est l'interlocuteur privilégié tant du grand public que des quelque 1 000 organismes publics ou privés intervenant dans le domaine de la gestion de l'environnement sonore.

L'équipe du CIDB est constituée d'un président et de 8 ...anents.

...ur Twitter !

- LE CIDB
- Qui sommes-nous ?
  - Utilité publique
  - Missions
  - L'équipe
  - Le conseil d'administration
  - Mentions légales
- Nos partenaires
- Soutenir le CIDB
- Nous contacter
- Plan du site

Les services de l'État en Haute-Garonne

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Contacts | Sites de la région | recherche | ok

Services de l'État | Politiques publiques | Actualités | Publications | Démarches administratives | Vous êtes

Accueil > Politiques publiques > Environnement, eau, risques naturels et technologiques > Cadre de vie > Bruit > Cartes de bruit et Plan de prévention du bruit dans l'environnement > Carte de bruit et PPBE routier > **Accéder aux cartes de bruit**

Carte de bruit et PPBE routier

- Rapport non technique 1ère échéance
- Arrêté des Voies Rapides Urbaines 1ère échéance
- Arrêté hors Voies Rapides Urbaines 1ère échéance
- Rapport non technique de l'A66 2° échéance
- Rapport non technique de la RN 224 2° échéance
- Rapport non technique des RN, RD et VC 2° échéance
- Rapport non technique des voies ferrées 2° échéance
- Arrêté des voies de plus de 8200 véhicules/j 2° échéance
- Avertissement - comment lire une carte de bruit?
- Accéder aux cartes de bruit
- 20181213_AP CBS Echeance 3

Accéder aux cartes de bruit

Mise à jour le 14/01/2019

Carto-géo permet la publication et la consultation de cartes sur internet. Les usagers peuvent naviguer dans la carte et interroger celle-ci.

Index d'articles
1. Carte de br...
2. Comment li...
3. Accéder au...

Les cartes dynamiques sont disponibles en cliquant sur les liens :

Cartes de bruit de l'État : voies routières et ferroviaires 1° et 2° échéances.

- Carte de type A : représentant les courbes isophones Lden (sur 24h)
- Carte de type A : représentant les courbes isophones Ln (période nuit de 22h à 6h)
- Carte de type B : représentant le classement sonore
- Carte de type C : représentant le Lden (sur 24h) supérieur à la valeur limite 68 dB(A)
- Carte de type C : représentant le Ln (période nuit de 22h à 6h) supérieur à la valeur limite 62 dB(A)

Cartes de bruit de l'agglomération toulousaine

- Cartographie sur l'environnement sonore de Toulouse-Métropole
- Plan de Gêne Sonore (PGS) de l'aéroport de Toulouse-Blagnac

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Laurent TAVELLA - 06.01.06.35.25.
Chargé de mission Bâtiment / Construction
Règles - Contrôles - Sinistralité

DREAL Occitanie
1 rue de la Cité administrative — CS 80002
31074 Toulouse cedex 9
Téléphone : (+33) 5 61 58 54 90
laurent.tavella@developpement-durable.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE